

Note pour les remboursements

Veuillez trouver ci-joint quelques mises à jour concernant la procédure de remboursement avec Copa Airlines. Vous trouverez ci-dessous **4 points** essentiels au bon traitement de vos futures demandes de remboursement :

1- LES NOTES TARIFAIRES:

Dans la rubrique « CANCELLATIONS » il est important de prendre en compte tous les éléments indiqués. Voir exemple cidessous :

- « TICKET IS REFUNDABLE CHANGE FEE APPLY » les pénalités d'annulation applicables doivent être équivalentes aux pénalités de modification
- « ANY TIME PER TICKET CHARGE USD 300.00 FOR REFUND. NOTE CHANGE FEE APPLY » les pénalités d'annulation applicables correspondent à 300USD (montant variable selon la note) + pénalités de modification
- « SAME DAY CHANGE OF FLIGHT APPLIES CHARGE USD 25.00 ». Cette note ne concerne que les modifications dans les 24h avant le départ, faite par les services de Copa Airlines et à l'aéroport. Se référer à la rubrique « ADV RES/TICKETING RESTRICTION »

2- LES REMBOURSEMENTS

Les remboursements peuvent être effectués via votre système de réservation. Afin que vos demandes de remboursement soient traitées, il est impératif d'indiquer les éléments en anglais en déduisant toutes les pénalités applicables (taxes, commissions, pénalités, etc.).

Si toutefois vous devez effectuer la demande remboursement via le BSP, la DAR devra être réglée <u>dans son intégralité</u> sans quoi cette dernière ne sera pas traitée.

Il est de la responsabilité de l'agence d'effectuer les calculs relatifs à leur(s) dossier(s) et nous tenons à vous informer que désormais toute demande de remboursement incomplète ne sera plus traitée par la compagnie.

3- LE REMBOURSEMENT DES TAXES AEROPORT

Certaines taxes ne sont pas remboursables par la compagnie (exemple : la taxe **OU** qui est une taxe gouvernementale non remboursable). Vous trouverez ci-joint un tableau précisant les taxes pour lesquelles il sera possible (ou non) de demander le remboursement (update 02 Mai 2016). <u>Ce tableau est donné à titre indicatif</u> et les éléments peuvent changer à tout moment. Afin de d'éviter tout ADM, vous pouvez vérifier les spécificités de chaque taxe à rembourser dans votre système de réservation.

Exemple sur Amadeus :

FQNTAX/CR/OU

CR COSTA RICA

5. TRANSPORTATION SALES TAX

OU 5PCT
TAX CODE ON TICKET: * OU *
INTERNAL TAX TYPE: (TC)

5% (PERCENT) TAX IS COLLECTED FOR SALES MADE OUTSIDE
COSTA RICA, WITH TRAVEL COMMENCING IN COSTA RICA.
FOR INTERNATIONAL DEPARTURES.

NOT REFUNDABLE BY SELLING AIRLINE. ONLY REFUNDABLE BY REQUEST TO COSTA RICAN INSTITUTE OF TOURISM.

OU IS COLLECTED AGAINST AA,CM,LA,LH,LP,MX,UA,WS,XL,4M YQ.

O TAX IS NOT INTERLINEABLE.

4- APPLICATION DU TAUX DE CHANGE

Les tarifs COPA sont initialement indiqués en USD sur votre GDS et convertis en Euros au moment de la réservation. En cas de **remboursement** d'un billet le taux de change applicable devra être le même que celui de la transaction initiale, à savoir au moment de l'émission du billet. En cas de **modification**, le taux applicable devra être celui indiqué au moment de la réémission du billet.

Nous restons à votre disposition pour tout complément d'information et nous vous remercions de votre compréhension et de votre confiance.

Contact COPA AIRLINES Tel: 01 58 22 20 04 Email: copaair@discover-par.com www.copaair.com